

Affaires immobilières et foncières

OBJET : APPROBATION SIGNATURE AVENANT N° 2 AU BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX À USAGE INDUSTRIEL SIS 9 RUE EUGÈNE MEYZONNIER AU PROFIT DE LA SAS MAVICA

La Maire d'Annonay,

VU la délibération n° 204-2017 du 10 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs à Madame la Maire conférée par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que par bail commercial en date du 20 janvier 2015, la commune d'Annonay a consenti la location de locaux communaux sis 9 rue Eugène Meyzonnier, dépendant de l'ex-tènement industriel T.S.R, au profit de la SAS MAVICA pour un usage industriel.

Considérant que la SAS MAVICA souhaite poursuivre le développement de son activité et recherche à étendre ses locaux, et que la commune d'Annonay propose de mettre à bail à la SAS MAVICA un espace disponible et situé au niveau 4 – 3ème étage du bâtiment pour une surface représentant 310 m².

Considérant qu'il convient de formaliser par avenant cette extension de locaux et de compléter l'article 1 et 6 du bail commercial du 20 janvier 2015.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'article 1 du bail commercial du 20 janvier 2015 « Désignation et consistance des locaux loués » est modifié comme suit :

Par bail commercial du 20 janvier 2015, la commune d'Annonay donne en location à Monsieur Raphaël BONNOTTE, Gérant de la S.A.S MAVICA, des locaux à usage industriel, sis 9 rue Eugène Meyzonnier 07100 ANNONAY dans un immeuble cadastré AP 237, d'une superficie de 1 600 m² pondérée à une surface globale et forfaitaire de 1 300 m². (Niveau 3 : 2ème étage - rue Eugène Meyzonnier : 790 m², Niveau 4 : 3ème étage – rue Eugène Meyzonnier : 810 m²).

Le locataire déclare bien connaître les lieux loués pour les avoir vus et visités. Il déclare également que le bailleur lui a remis lors de la signature du présent contrat un état des lieux établi dans les conditions ci-dessous.

ARTICLE 2 : L'article 6 du bail commercial du 20 janvier 2015 « Loyer » est modifié comme suit :

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 19 500 euros (soit 1,25 €/m²/mois). Le loyer sera payable par trimestre et d'avance le premier de chaque mois du trimestre, aux termes ordinaires de l'année civile.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur Raphaël BONNOTTE, Gérant de la SAS MAVICA, dont le siège social est situé 9 rue Eugène Meyzonnier 07100 ANNONAY.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône.

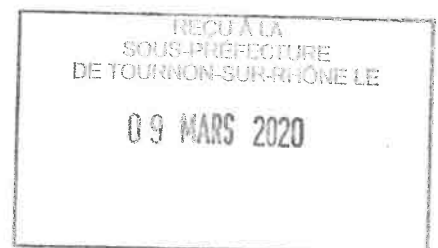
ARTICLE 5 : Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône le et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

05 MARS 2020

L'Adjoint délégué

François CHAUVIN



AVENANT N° 2 AU BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX À USAGE INDUSTRIEL SIS 9 RUE EUGÈNE MEYZONNIER AU PROFIT DE LA SAS MAVICA

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Commune d'ANNONAY représentée par sa Maire en exercice, Antoinette SCHERER, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs à Madame la Maire, et ~~agissant au~~ nom de ladite commune en vertu d'une décision n° 45-2020 en date du 05 MARS 2020

d'une part,

ET

La Société par Actions Simplifiées MAVICA ayant son siège social à 9 rue Eugène Meyzonnier 07100 ANNONAY et représentée par son gérant, Monsieur Raphaël BONNOTTE,

d'autre part,

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Par bail commercial du 20 janvier 2015, la commune d'Annonay a consenti la location de locaux communaux sis 9 rue Eugène Meyzonnier, dépendant de l'ex-tènement industriel T.S.R, au profit de la SAS MAVICA pour un usage industriel.

L'avenant n°1 du 05 janvier 2016 a mis en conformité ledit bail avec la réforme du régime des baux commerciaux et précaires conformément à la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 dit Loi Pinel.

La SAS MAVICA souhaite poursuivre le développement de son activité et recherche à étendre ses locaux. La commune d'Annonay propose à cet effet de mettre à bail à la SAS MAVICA un espace disponible et situé au niveau 4 – 3^{ème} étage du bâtiment pour une surface représentant 310 m².

Il convient de formaliser par avenant cette extension de locaux et de compléter l'article 1 du bail commercial du 20 janvier 2015.

ARTICLE 1 :

L'article 1 du bail commercial du 20 janvier 2015 « Désignation et consistance des locaux loués » est modifié comme suit :

Par bail commercial du 20 janvier 2015, la commune d'Annonay donne en location à Monsieur Raphaël BONNOTTE, Gérant de la S.A.S MAVICA, des locaux à usage industriel, sis 9 rue Eugène Meyzonnier 07100 ANNONAY dans un immeuble cadastré AP 237, d'une superficie de 1 600 m² pondérée à une surface globale et forfaitaire de 1 300 m². (Niveau 3 : 2^{ème} étage - rue Eugène Meyzonnier : 790 m², Niveau 4 : 3^{ème} étage – rue Eugène Meyzonnier : 810 m²).

Le locataire déclare bien connaître les lieux loués pour les avoir vus et visités. Il déclare également que le bailleur lui a remis lors de la signature du présent contrat un état des lieux établi dans les conditions ci-dessous.

ARTICLE 2 :

L'article 6 du bail commercial du 20 janvier 2015 « Loyer » est modifié comme suit :

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 19 500 euros (soit 1,25 €/m²/mois). Le loyer sera payable par trimestre et d'avance le premier de chaque mois du trimestre, aux termes ordinaires de l'année civile.

ARTICLE 3 :

Tous les autres articles, clauses et stipulations du bail initial ainsi que de l'avenant n°1 sont maintenus et font partie intégrante du présent avenant.

Fait à Annonay en 3 exemplaires, le **05 MARS 2020**

Pour la Maire,
L'Adjoint délégué



François CHAUVIN

Pour la SAS MAVICA,
Le Gérant,

Raphaël BONNOTTE

MAVICA
9, rue Eugène Meyzonnier
07100 ANNONAY
Tel. : 75.67.77.45 - Fax : 75.67.56.94

